

L'ÉCHO BOMBONNAIS

Bombon

en lumières !

Bonne Année



JANVIER 2021

## NAISSANCE :

Lethy-Raphaël, Hayton MOWELLE, né le 5 décembre 2020

Mathis GUESNON, né le 14 décembre 2020

## MARIAGE :

M. GRIECO Grégory et Mme LECHEVALIER Julie  
le 12 septembre 2020

M. BRION Xavier et Mme DEVOS Vanessa  
le 19 septembre 2020



## AGENDA

**Prochaine messe à Bombon :  
le samedi 16 janvier 2021 à 18 h**

**Cross des sapins : 16 janvier 2021**

**Carnaval : 28 février 2021**

*Sous réserve que ces événements ne  
soient pas annulés en raison de la situation  
sanitaire.*



## BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE BOMBON

### Directeur de la publication :

Joëlle SALAZAR

### Responsable de la communication :

Nicolas DEIBER

### Comité de rédaction :

MM. Tony BARJONNET, Alain GAUTHIER,  
Jeremy LAPLANCHE, Michel DE  
MONDENARD, Bernard VIDAL

**Maquette :** Conchita PAREDES

**Impression :** PRIMAFOLIO Imprimerie

<b>Le mot de Madame la Maire</b> .....	3
<b>Vie communale</b> .....	4
Présentation de l'équipe (suite du numéro précédent).....	4
Le SIRP, qu'est ce que c'est ? .....	5
Ecole .....	7
Sortie au bois des bords .....	7
L'opération « Nettoyons la nature » s'est déroulée sur deux matinées : vendredi 25 septembre et samedi 26 septembre .....	8
11 novembre 2020 .....	9
Les résidents de l'ADAPEI en action .....	10
Bombon et les plaques de cocher.....	11
Cross des sapins .....	11
Un recensement de la population en 2021 : Finalement ça sera 2022 ! .....	12
3 sénateurs de Seine et Marne nous rendent visite .....	12
De nouvelles illuminations pour embellir le village pendant les fêtes .....	13
Le CCAS de Bombon.....	14
Prêts CADAL Accession & Amélioration de l'habitat dans le 77. Modification des montants - durées et barèmes de ressources .....	15
Avoir un chien : Réglementation et devoir des maîtres .....	16
La fermeture de la raffinerie de Grandpuits .	17
<b>Intercommunalité</b> .....	18
<b>Les projets communaux</b> .....	19
Un point sur nos commerces .....	19
Implantation d'un panneau d'information lumineux : Il est là ! .....	21
Travaux en cours / Aménagements .....	22
Projets en devenir .....	23
Lettre ouverte d'un habitant .....	23
<b>Vie associative</b> .....	24
<b>Vie locale</b> .....	27
La magie de Noël pour nos aînés .....	27
Une centenaire à BOMBON.....	27
<b>Actualité</b> .....	28
<b>Une page d'histoire</b> .....	29
<b>Numéros et contacts utiles</b> .....	32
<b>Annuaire des entreprises, artisans et commerçants</b> .....	32

Chères Bombonnaises, chers Bombonnais,

Le 15 mars de l'année passée vous avez accordé votre confiance à notre équipe municipale, depuis il nous a été impossible de nous rencontrer, d'organiser une réunion avec vous. Même les traditionnels vœux du maire ne sont pas à l'ordre du jour, Monsieur le Préfet ayant demandé à tous les maires de ne pas présenter leurs vœux de cette façon. Alors c'est à cet édito que je confie cette mission...

Au seuil de cette nouvelle année, je vous souhaite, au nom des élus et en mon nom, le meilleur pour vous et ceux que vous aimez. J'espère que, malgré la situation particulière que nous vivons tous, vos fêtes ont été agréables. Je fais le vœu que l'année 2021 nous permette de renouer avec la convivialité et le plaisir de partager en famille, entre amis des moments chaleureux.

2020 fut pour chacun d'entre nous une période difficile. Je pense évidemment ici à ceux qui ont été malades ou ont perdu un proche, qu'ils soient assurés de ma sollicitude. Je pense aussi à nos aînés, parfois seuls, parfois en EPHAD mais souvent éloignés de ceux qui voudraient venir leur rendre visite et qui ne le peuvent pas ou trop peu à cause de la covid.

L'année 2020 fut marquée aussi par un attentat d'une immense cruauté, qui a porté atteinte à nos libertés fondamentales. En tant que Maire, mais aussi professeure d'histoire, je tenais ici à rendre hommage à Samuel Paty, mort pour avoir exercé son métier. Connaître notre histoire, le contexte de la naissance de la liberté d'expression ainsi que de la laïcité, est essentiel pour agir en citoyen éclairé. Le 9 décembre dernier était la journée consacrée à la laïcité, un article vous permettra de saisir la façon dont la loi de 1905, la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, a été vécue à Bombon.

Les difficultés de l'année passée se sont bien sûr répercutées sur l'activité des entreprises, ce qui explique malheureusement le retard dans l'avancement de certains travaux dans notre commune.

Ainsi, les travaux d'enfouissement n'ont commencé que le 2 décembre dernier et le chantier s'est arrêté pendant les vacances. Vous trouverez dans les pages de ce bulletin un état

des lieux des travaux réalisés ou sur le point d'être terminés.

Le printemps verra aussi notre village prendre un nouveau souffle grâce aux nouveaux commerces : souhaitons que la covid ne vienne pas contrarier l'ouverture de la boulangerie et de l'épicerie/bar/tabac de l'ex « Picardy ». Merci aux repreneurs, vous allez faire revivre notre village, lui redonner le dynamisme qu'il avait perdu !

Les associations, bien qu'en sommeil obligé, font tout pour s'adapter, l'écho vous présente leurs différentes actions elles-aussi si importantes pour cimenter la vie sociale.

Ce bulletin vient également compléter le précédent pour vous permettre de faire connaissance avec tout le personnel qui travaille pour Bombon : du secrétariat au SIRP, sans oublier les agents techniques.



La vie municipale c'est aussi un partenariat indispensable avec notre intercommunalité. Notre commune fait partie de la CCBRC : Communauté de communes Brie Rivières et châteaux et c'est avec plaisir que Bombon a participé aux actions menées par cette interco, notamment la collecte de jouets pour le Noël des plus démunis.

Et pour poursuivre sur la solidarité, je me permets de vous rappeler combien la vie en société nécessite de respecter certaines règles du bien vivre ensemble : surveiller son chien, savoir le maîtriser, ne pas perturber ses voisins par des bruits excessifs même dans la journée, tailler ses haies pour qu'elles n'empiètent pas sur le jardin voisin, apprendre à ses enfants à ne pas jeter un papier, une bouteille vide, se surveiller et ne pas faire de même quand on est adulte... Vous lirez dans cet écho qu'il y a fort à faire mais rappelez-vous toujours la jolie histoire du colibri qui n'hésite pas malgré la petitesse de son bec à tenter d'éteindre un incendie... oui, il est petit mais il fait sa part... et si chacun fait sa part, notre village sera encore plus beau et nous serons encore plus heureux de nous y promener.

Je vous renouvelle mes vœux de bonne année et vous souhaite une bonne lecture de ce premier numéro de 2021.

Joëlle Salazar

## PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE (suite du numéro précédent)

### Secrétariat et service technique :

Le petit mot de la Maire :

Ils ont été difficiles à photographier, mais il nous a semblé utile, pour les nouveaux habitants... ou pour ceux qui auraient oublié de lire l'article en question dans un précédent écho, ...de vous les présenter à nouveau.

### Au secrétariat travaillent deux personnes :



**Danièle Buisson**, native du Nord de la France et **Magalie Fanelli** dont le nom laisse à penser qu'elle a de proches origines italiennes : ce sont donc le sud et le nord réunis pour travailler de concert à la bonne administration de la commune... Et quel travail ! Moi qui suis maire depuis peu, j'étais loin de m'imaginer à quel point le secrétariat de notre petit village était si prenant.

Il faut le vivre au quotidien pour en prendre pleinement conscience.

Chacune a sa tâche bien définie, chacune contribue à ce que tout fonctionne au mieux, elles sont mon point d'ancrage et je les en remercie vivement ici.



### Au service technique travaillent aussi deux personnes :



**David Sylla** est né à Paris mais une partie de ses ancêtres est née au Cap-vert, tandis que **Frédéric Hutpin** est un pur et authentique briard...

Leur tandem fonctionne depuis 3 ans. Ils se complètent parfaitement pour accomplir leur tâche, à la fois immense et ingrate.

Immense parce que, même si la population de Bombon ne dépasse pas les 1000 habitants, le village est très étendu et dispose d'un nombre important de kilomètres de rues, d'un cimetière, d'un terrain de foot, d'une école...Il faut sans cesse entretenir, tailler, reboucher, biner, planter, tondre etc



Ingrate parce qu'ils sont en première ligne face à la colère de certains habitants quand les choses ne sont pas exactement ce que ces habitants souhaiteraient.

Il faut là encore prendre conscience de la difficulté de leur travail, ils ne ménagent pas leur peine et quand je me promène dans Bombon je suis heureuse et fière de constater le produit de leurs efforts.

Nous avons la chance de vivre dans un joli village grâce à eux, je les en remercie aussi vivement ici.



## LE SIRP, QU'EST CE QUE C'EST ?

Dans le précédent numéro de l'écho bombonnais, je vous avais dépeint la rentrée 2020, si particulière.

Aujourd'hui, je viens vous présenter le SIRP.

**SIRP** : Syndicat **I**ntercommunal de **R**egroupement **P**édagogique

Il regroupe effectivement, les enfants des communes de BOMBON et de BREAU dans un ensemble situé à BOMBON (école, cantine, centre de loisirs).

Le budget du SIRP équivaut à 40 % environ du budget communal.

Vous allez retrouver ci-dessous la composition du bureau, les élus, les agents, les missions du SIRP, les services proposés.

### Le bureau :

Président : Jean-Louis AUDOIN

Vice-président : Alain THIBAUD

Secrétaire : Bernadette TILLIETTE

Délégués titulaires : Joëlle SALAZAR, Arnaud TREBUCHET

Suppléants : Nicolas DEIBER, Mylène FERRANDIS, Coryne GALINOUE, Anita GRAS, Jérémy LAPLANCHE

### Liste des agents :



#### Chloé JEUDY COUVRAND

45 ans, mariée et 1 enfant de 14 ans.

Depuis 27 ans j'exerce dans le secteur de l'animation. Après avoir diversifié mes expériences dans différents types de structures et avec différents publics.

J'ai concrétisé toutes ces expériences avec un diplôme professionnel et j'exerce en tant que directrice de l'Accueil de Loisirs pour le SIRP BOMBON/BREAU depuis 2009.

Engagée dans la pédagogie de l'éducation populaire, je suis aussi formatrice et présidente d'une association (Espace de vie sociale et parentalité).

Et c'est un réel plaisir que d'accompagner les enfants dans leur construction de vie sociale au sein de ce territoire rural apaisant.



#### Carine SAUNIER

34 ans, 2 enfants, Thalia 14 ans et Naomie 7 ans.

Je travaille à l'école de Bombon depuis 11 ans, école, où j'ai moi même effectué ma primaire ainsi que mes filles, mais aussi Aline, ma maman, dans les années 60!...

J'interviens sur le temps du midi, à la restauration scolaire et assure l'entretien des classes le soir, avec enthousiasme, dynamisme et bienveillance.

Je suis passionnée de musique (saxo, percussions africaines) et de chant. J'aime les défis, le sport, la déco et les loisirs créatifs.



#### Micheline TABOULET

Mère de 2 enfants de 37 ans et 34 ans et grand mère de 4 petits enfants, j'ai commencé à travailler pour la Mairie de Bombon il y a 32 ans.

Dans un premier temps en tant que responsable du passage piéton et maintenant (depuis plus de 20 ans), j'entretiens les locaux du SIRP BOMBON/BREAU et je participe également au temps de la restauration scolaire pour le bien-être des enfants.



#### Nathalie FERREIRA

Native de Melun, je suis arrivée dans le village de Bombon en 1989. Mariée et mère de 2 filles de 34 ans et 28 ans.

Parmi mon expérience professionnelle, j'ai eu l'opportunité de travailler auprès des personnes âgées mais également dans le secteur industriel.

Aujourd'hui, cela fait 24 années que j'ai le plaisir d'accompagner les enfants pendant le temps de la restauration scolaire et de veiller à la bonne hygiène des locaux.



## **Aline SAUNIER**

Née en 1959, j'ai 2 enfants et 3 petits enfants. Je suis ATSEM à l'école Maternelle depuis 1991.

Passionnée de scrapbooking, j'ai le plaisir d'animer un atelier à Bombon grâce au Foyer Rural.

J'aime aussi la lecture, le jardinage, la cuisine et surtout me ressourcer dans cette belle nature que nous offre notre campagne Bombonnaise.



## **Florence TABOULET**

Je travaille pour la commune depuis 27 ans. D'abord à la cantine, puis depuis 16 ans comme ATSEM.

Mes parents étant natifs de Bombon tous les 2, nous sommes revenus y habiter quand j'avais 6 ans.

J'aime le calme de ce village, les balades à faire dans la nature.

Ma passion : les chats (je n'en ai qu'un).



## **Gina MAMPUYA**

Je m'appelle Gina MAMPUYA, j'habite à Mormant et je travaille à l'école de Bombon depuis 2015.

J'accompagne les enfants durant la restauration scolaire et je fais également l'entretien à l'école maternelle.

Et lorsque l'on a besoin de moi pour des missions supplémentaires je réponds toujours présente.



## **Emilie PARENT**

Après avoir exercée diverses activités professionnelles, j'ai enfin trouvé ma voie dans le secteur de l'animation, où je me sens épanouie.

A Bombon, j'accueille les enfants de la garderie du matin et sur la restauration scolaire.

J'anime également les temps périscolaires (soirs et mercredis), les N.A.P. ainsi que les vacances scolaires.

C'est un réel plaisir de travailler auprès des enfants.



## **Cécile TRUCHY**

43 ans, je vis en concubinage depuis 21 ans et je suis mère de 6 enfants.

J'habite à Bombon depuis ma tendre enfance où j'ai effectué ma scolarité de la maternelle à l'école primaire.

Je travaille pour le SIRP BOMBON/BREAU et pour la commune de Bombon depuis plusieurs années.

Je m'occupe de la traversée devant l'école, du linge du SIRP BOMBON/BREAU, de l'entretien des locaux pour la mairie et la bibliothèque.

Puis de l'affichage et de la distribution du courrier administratif.

## **Les missions du SIRP :**

Création, entretien, fonctionnement des bâtiments à usage d'enseignement, de restauration, de centre de loisirs.

Etablissement du budget annuel, paiement des salaires des agents, priorisation et règlement des dépenses.

Liens réguliers avec la directrice du centre de loisirs, les personnels, la mairie, la directrice de l'école, les parents d'élèves.

## **Les réunions :**

Le conseil syndical, participation au conseil d'école.

## **Les services proposés :**

- garderie le matin avant la classe,
- la restauration scolaire,
- les nouvelles activités périscolaires,
- accueil périscolaire,
- le centre de loisirs pendant certaines vacances scolaires.

J'espère vous avoir éclairé, et, vous présente mes meilleurs vœux pour 2021.

Jean-Louis Audoin  
Président du SIRP BOMBON BREAU

## SORTIE AU BOIS DES BORDES

Propriété du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, c'est la Fédération De la Chasse 77 qui est devenue gestionnaire du bois des Bordes Chalonges via la signature le 30 juin 2017 d'un bail, pour une durée de 30 ans. Elle a élaboré un partenariat avec l'école du R.P.I de Bombon/Bréau sur le thème de l'éducation à la nature. L'Espace Naturel Sensible du Bois des Bordes Chalonges proche de l'école offre un espace pédagogique privilégié. Il permet d'approfondir les notions d'écologie intégrées aux programmes d'enseignement liés aux sciences et abordés dans tous les cycles du primaire.

Les élèves avaient déjà, les années précédentes, participé à l'aménagement de ce site (plantations d'arbres, ...). Certains avaient également participé à la mise en place du « parcours découverte nature » situé sur le site même de la FDC à Bréau.

Toutes les classes se sont donc rendues au Bois des Bordes afin de bénéficier d'animations sur des thèmes liés à l'automne. Vous trouverez ci-dessous quelques textes d'élèves des différentes classes.

Bonne lecture !

*"On a commencé par une randonnée, Bernard nous a expliqué que là où il y a des terrains pauvres, les arbres sont fins ; et là où c'est riche, les arbres sont touffus. Il nous a dit aussi que le peuplier servait à faire des allumettes et que l'écorce de bouleau servait à commencer un feu. Les bouleaux ont une écorce blanche. Après la balade, on a parlé des frelons et on devait trouver des choses comme des feuilles, des galles de chêne, des glands..." Maxime (CM1)*



*"On est allé au bois des Bordes, on a fait connaissance avec la nouvelle animatrice qui s'appelle Maëlyne. On a fait du land art: composer un tableau avec des éléments de la nature. Mon groupe a fait un chalet dans la forêt avec un bonhomme, un autre groupe a fait le L de liberté et leurs initiales, un autre groupe a fait une tête de garçon, un autre groupe a fait un dégradé avec des couleurs différentes et le dernier groupe a fait un chevreuil dans la nature. Tout ça a été fait avec des feuilles, des branches, de la mousse, des champignons et plein d'autres choses. Après, on a fait une animation avec Maëlyne. Elle nous a montré un nid de frelons et a organisé une chasse aux trésors avec des couleurs."* Thibault (CM1)



*"Avec l'animatrice, Maëlyne, on a cherché des objets de la nature de couleurs différentes. On a vu un nid de frelons et des nids d'oiseaux. On a aussi essayé de deviner ce qu'il y avait dans un des nids d'oiseaux et on y a vu un œuf cassé."* Eléna, Lucas, Benoît (CE2)



## NETTOYONS LA NATURE 2020



Le vendredi 25 septembre 2020, les classes élémentaires de l'école ont participé à l'opération « Nettoyons La Nature » dans et autour du village. Un grand merci aux parents et grands-parents accompagnateurs!



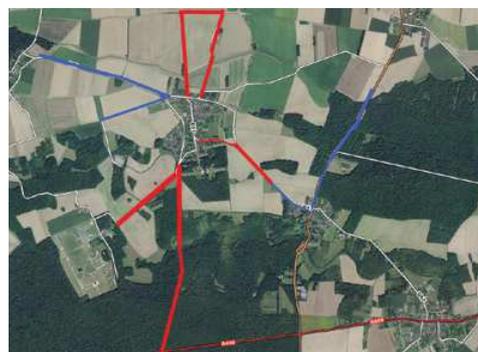
**Au total, tous les enfants de l'école ont ramassé près de 40 kg de déchets!!!**



L'opération « **Nettoyons la nature** » s'est déroulée sur deux matinées : vendredi 25 septembre et samedi 26 septembre.

- Lors de la première matinée les enfants des classes élémentaires encadrés par leurs enseignants et de nombreux parents ont nettoyé quatre secteurs : la route des trayants jusqu'au château de Montjay, la route du pont Madame jusqu'au stop de la RD 408, le chemin du poil de chat puis retour par la route des épisses et la route de Bréau jusqu'au terrain de modélisme (en rouge sur la carte ci-contre).

- La deuxième matinée avec des volontaires du village a permis de nettoyer des secteurs avec une circulation routière plus importante : la route de Mormant entre Bréau et la fin des bois de Bombon, la route de Saint-Méry avec retour par le chemin du stade et la route de Bréau en entier (en bleu sur la carte ci-dessus).



Au cours de ces deux matinées une importante quantité de débris a été ramassée et triée (ordures, emballage, recyclable et verre).

Nous espérons pouvoir reconduire cette opération l'an prochain et vous voir encore plus nombreux donner un peu de votre temps à la préservation de notre cadre de vie.

Nettoyer c'est bien ! Ne pas salir c'est mieux !

## 11 NOVEMBRE 2020

Les contraintes sanitaires ont fait que cette cérémonie du 11 novembre n'a pu se tenir qu'avec une assemblée très restreinte.

Mais il fallait cependant marquer ce moment et ce fut fait avec une volonté : celle de mêler les générations. En effet quoi de plus émouvant que de voir des jeunes présents à cette commémoration.

Marius était là au cimetière pour déposer le traditionnel bouquet sur les tombes des soldats « Morts pour la France » et Maëlys nous a fait le plaisir de porter le drapeau tricolore durant la cérémonie.

On ne peut qu'encourager les jeunes à se sentir concernés par ce type de cérémonie. L'histoire a besoin d'une mémoire et celles des plus jeunes lui est indispensable.

Comme chaque année ont été nommés les soldats morts durant les derniers conflits et ceux morts en Services Extérieurs. Il est bon de reprendre ce qu'en dit l'historienne Annette Becker :

« Nommer est l'élément majeur : les noms rappellent les individus, leur redonnent existence, quand la disparition sur le champ de bataille les vouait au néant. »

Et l'histoire le montre bien : le 11 novembre 1920, le soldat inconnu a été transporté dans une chapelle ardente installée dans une salle de l'Arc de Triomphe. Ce jour-là des centaines de milliers de gens en larmes se retrouvent dans les rues de Paris, persuadés qu'ils voient passer celui-là même qu'ils ont perdu.



*La mise au tombeau du soldat inconnu, sous l'Arc de Triomphe à Paris, le 28 janvier 1921.*

Source :

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/19359-la-guerre-de-14-18-les-monuments-aux-morts-memoire-de-la-guerre>



## LES RÉSIDENTS DE L'ADAPEI EN ACTION

Nous avons décidé, avec le responsable du centre dont les résidents dépendent, de fixer une date pour que, chaque mois, ils viennent nous rendre visite.

A cause de la covid, depuis le dernier écho bombonnais, ils n'ont pu venir que deux fois mais à chaque fois leurs actions ont été profitables à la commune.

On ne se lassera jamais de dire à quel point c'est un plaisir de les recevoir, ils sont heureux d'être dans notre village, ils font tout ce qu'ils peuvent pour l'embellir.

Tous, nous leur souhaitons la plus belle année possible, que le virus les épargne et qu'ils nous reviennent en pleine forme en 2021. Ce sera pour nous une grande joie de les accueillir à nouveau !

Cet arbre mort de l'aire de jeux, le voilà par terre grâce à cette équipe de choc !

Déménagement des pièces de la crèche pour le centre des Ormes : là-bas ils ont repris les différentes parties en rafraîchissant les couleurs et en réparant certaines.



Voilà le résultat obtenu ! Un grand bravo pour le rendu de l'opération !



Mise en place du sapin devant l'église



... Et du bonhomme sympathique...

Encore merci à tous.

## BOMBON ET LES PLAQUES DE COCHER

Une plaque de cocher est une plaque directionnelle en fonte, placée en hauteur, sur des bâtiments publics ou privés, comme c'est le cas ici pour Bombon où deux de ces plaques sont placées au carrefour de la rue grande et la rue de Bréau.

Leur nom et leur position élevée vient du fait qu'elles devaient être facilement visibles et lisibles par les cochers.

Un document daté du 15 avril 1835, sous le règne du roi Charles X, apparaît comme la première trace écrite connue, où la signalisation en fonte est envisagée.

Le directeur général des Mines et des Ponts et Chaussées, demande à tous les préfets d'envisager la généralisation de la signalisation des carrefours, des bourgs, villes et villages, ainsi que des principales routes.

Il suggère, sans que cela soit obligatoire, et entre autres matériaux, l'utilisation des panneaux en fonte. Il en définit les dimensions avec un dessin coté à l'appui, et demande que les lettres soient « écrites en blanc, sur un fond bleu de ciel foncé ».

Il aura fallu une nouvelle circulaire le 19 août 1859, sous l'Empire de Napoléon III, pour que les Conseils Généraux commencent à débloquer des fonds, afin de généraliser la chose. La France connaît à cette époque un fort développement économique, les marchandises circulent en quantité sur l'ensemble du territoire.

Cependant, certains départements mettent 30 ans pour s'équiper complètement. Certains historiens ont la certitude qu'aux environs de 1915 on en installait encore.

Sur ces plaques, on peut lire, dans l'ordre, le nom du département et la classification du chemin, ainsi que le nom de la commune, ensuite figurent les noms des villages que le voyageur rencontrera en poursuivant ce chemin. A l'aide de flèches on indique les directions et les distances précises.



AVANT

Source : <https://plaquedecocheur.fr/seine-et-marne-page-4/>



APRES

Source : <http://plaques.de.cochers.pagesperso-orange.fr>

## CROSS DES SAPINS

Cette année les sapins ne seront plus brûlés, mais broyés.

Le broyeur va nous être prêté par le SIVOM-GEODE. La course aura toujours lieu sur le parcours de santé. Le vin chaud et le chocolat chaud seront servis comme d'habitude. Il faudra garder les recommandations sanitaires pendant cet après-midi récréative. Les sapins seront ramassés le samedi 16 janvier au matin par le service technique.

## UN RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2021 : FINALEMENT ÇA SERA 2022 !

Dans le dernier numéro de l'écho bombonnais, nous vous annonçons qu'un recensement de la population devait être réalisé en 2021.

En raison de la crise sanitaire qui perdure, ça ne sera finalement pas possible !



L'INSEE nous a en effet expliqué qu'il devait reporter ce recensement.

### Mais pour quelles raisons ?

La collecte sur le terrain qui aurait dû débuter le 21 janvier 2021 pour se terminer le 20 février 2021 dans notre village, aurait entraîné de nombreux déplacements et contacts avec les habitants. Vous l'aurez compris, ces déplacements et contacts sont difficilement compatibles avec le contexte sanitaire que nous vivons, quelle que soit son évolution d'ici à fin janvier 2021...

On peut également penser qu'il y aura une plus faible adhésion de la population en refusant de répondre par crainte de contamination.

Le report de cette opération en 2022 s'impose donc.

L'Association des maires de France (AMF) et les représentants des communes au sein de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp) ont soutenu ce report.

**Toutefois, l'Insee actualisera fin 2021 les populations légales de chaque commune comme les autres années.**

Ce décalage d'un an n'empêchera pas l'Insee de publier fin 2021, comme chaque année, les chiffres de populations légales de chaque commune. Elle mobilisera pour cela des « sources administratives », par exemple le fichier de la taxe d'habitation et, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le RIL (répertoire d'immeubles localisés).

Ainsi les résultats statistiques paraîtront selon le calendrier habituel.

Source :

Site de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/information/4985873>



## 3 SÉNATEURS DE SEINE ET MARNE NOUS RENDENT VISITE



Le 6 novembre 2020, 3 sénateurs sont venus à notre rencontre.

Malgré la crise sanitaire **Anne Chain-Larché, Pierre Cuypers et Claudine Thomas**, tous 3 sénateurs Les Républicains de Seine et Marne, étaient bien au rendez-vous ce vendredi 6 novembre en fin de

journée pour échanger avec la nouvelle équipe d'élus sur notre quotidien, nos projets et les difficultés que nous pouvons rencontrer.



Après une présentation rapide des uns et des autres, Madame la Maire a présenté rapidement les projets en cours ou à venir, en insistant sur les points de blocages plus au moins importants.

En retour, les sénateurs ont indiqué des pistes à creuser pour solutionner ces difficultés.

L'occasion pour les sénateurs également de rappeler le rôle essentiel du Département et de la Région et de leurs différentes aides financières à l'investissement des communes sur ces sujets.



## **DE NOUVELLES ILLUMINATIONS POUR EMBELLIR LE VILLAGE PENDANT LES FETES**

Pour la première fois la façade de la mairie est illuminée, certes modestement et un seul réverbère est décoré près de l'église.



Nous attendons que les travaux d'enfouissement soient entièrement terminés, ce sera chose faite l'année prochaine..., pour entièrement décorer la rue grande.

Ces illuminations, bien que modestes, ont coûté près de 5000 € avec la pose, à la commune.



## LE CCAS DE BOMBON

### Repas de fin d'année :

La covid étant toujours présente, les membres du CCAS (centre communal d'action sociale) avaient décidé de contourner cette impossibilité à se retrouver en proposant un plateau repas servi à domicile le 23 décembre.



Ce fut chose faite ce mercredi, veille du réveillon, avec les volontaires du CCAS mobilisés pour que cette distribution se passe au mieux.

Le village avait été découpé en 4 secteurs, chacun ayant à sa disposition une liste établie par Magalie au secrétariat.

Ce fut un vrai plaisir de rencontrer nos anciens, rencontre malheureusement trop rapide, nous aurions voulu prendre davantage de temps pour échanger avec eux... Mais il y avait 94 plateaux à distribuer et les Bombonnais concernés attendaient avec impatience qu'on vienne sonner à leur porte!

Les plateaux repas avaient été confectionnés dans les cuisines du *Duguesclin*... Ce restaurant d'application implanté dans le centre-ville de Melun est une **unité éducative d'activités de jour (UEAJ)** agréée par le ministère de la Justice. Depuis 2005, cette unité éducative propose à des jeunes déscolarisés, âgés de 16 à 20 ans une **formation qualifiante** aux métiers de la restauration, de la cuisine et du service en salle dans le but d'une insertion sociale et professionnelle.

Ce mercredi matin, deux de ces jeunes étaient présents, préparaient pour chacun le plateau, sélectionnaient le vin en fonction du choix fait au préalable, ajoutant pour chacun quelques chocolats et macarons.

Nous avons été ravis de cette matinée, un

grand merci aux responsables de cette unité éducative, au cuisinier, aux jeunes qui assuraient la distribution et bien sûr un grand merci aussi aux anciens pour leur gentil accueil. Ce moment de partage à l'occasion des fêtes de fin d'année est à renouveler !



## PRÊTS CADAL ACCESSION & AMELIORATION DE L'HABITAT DANS LE 77 Modification des montants - durées et barèmes de ressources



SEINE-MARNE  
LE DÉPARTEMENT

La Caisse départementale d'aide au logement, créée et financée par le Département de Seine-et-Marne et subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne, propose des prêts pour aider au financement dans l'habitat pour :

- Accession à la propriété
- Construction
- Acquisition d'un bien neuf ou ancien
- Rachat de soufte
- Travaux d'agrandissement, d'amélioration, de rénovation, d'adaptation, de réhabilitation
- Travaux de copropriété

Certaines conditions sont requises pour bénéficier de ces prêts :  
 → L'habitation doit se situer en Seine-et-Marne et constituer la résidence principale et personnelle du demandeur  
 → Le barème de ressources CADAL s'applique (tableau au verso)

### Montant des prêts

- CONSTRUCTION ET ACQUISITION : Prêts de 15 000 €
- AGRANDISSEMENT ET AMÉLIORATION : Prêts jusqu'à 15 000 € en fonction du coût des travaux, des matériaux, de la quote-part ou du reste à charge après les subventions, les aides, l'éco-prêt à taux 0%, les prêts 1%, etc.

### Taux d'intérêt

- CONSTRUCTION ET ACQUISITION → 1%
- AGRANDISSEMENT ET AMÉLIORATION → 15%

### Durée de remboursement

- 3, 5, 7, 10, 12 OU 15 ANS suivant la nature du projet

*Priorité aux travaux d'isolation, d'économie d'énergie, d'énergies renouvelables*

BARÈME DES RESSOURCES		
Composition du foyer	Plafond annuel de ressources	Montant maximum du prêt
1 personne	34 641 €	15 000 €
2 personnes	51 771 €	
3 personnes	62 232 €	
4 personnes	74 544 €	
5 personnes	88 245 €	
6 personnes	99 303 €	
7 personnes et +	11 065 €	

**Caisse départementale d'aide au logement**

COORDONNÉES :  
 01 60 65 94 88 - 01 64 87 95 07 - contact@cadal77.fr  
<http://cadal77.wix.com/cadal77>

ADRESSE POSTALE :  
 CADAL  
 HÔTEL DU DÉPARTEMENT  
 CS 50377  
 77010 MELUN CEDEX

BUREAUX :  
 3 RUE PAUL CÉZANNE  
 LA ROCHETTE  
 77000 MELUN  
 (SUR RENDEZ-VOUS)

SEINE-MARNE LE DÉPARTEMENT  
 seine-et-marne.fr



## 2021 BOMBON



### BAC JAUNE

	Date de collecte			
Janvier	Lundi 11	Lundi 25		
Février	Lundi 8	Lundi 22		
Mars	Lundi 8	Lundi 22		
Avril	Lundi 5	Lundi 19		
Mai	Lundi 3	Lundi 17	Lundi 31	
Juin	Lundi 14	Lundi 28		
Juillet	Lundi 12	Lundi 26		
Août	Lundi 9	Lundi 23		
Septembre	Lundi 6	Lundi 20		
Octobre	Lundi 4	Lundi 18		
Novembre	Lundi 1	Lundi 15	Lundi 29	
Décembre	Lundi 13	Lundi 27		



### ORDURES MÉNAGÈRES TOUS LES VENDREDIS

PAS DE COLLECTE LE : 1ER JANVIER

**ATTENTION RATTRAPAGE : LE 02/01/2021**

### SORTIES DES BACS LA VEILLE AU SOIR

Pour le renouvellement des cartes, rendez-vous en déchetterie avec votre ancienne carte aux horaires d'ouvertures.

Pour toute inscription, déménagement, perte de la carte, munissez-vous d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité, et rendez-vous au siège du SMETOM-GEEODE, du lundi au vendredi de 09h00 - 12h00 13h00 - 17h00 et le samedi de 9h00 - 12h00. Cependant, le siège du SMETOM-GEEODE sera fermé tous les samedis de JUILLET et AOÛT.

[WWW.SMETOM-GEEODE.FR](http://WWW.SMETOM-GEEODE.FR)

contact@smetom-geeode.fr

01 64 00 26 45

Z.I. R.D. 619 77370 NANGIS

Calendrier disponible en mairie

## AVOIR UN CHIEN : RÉGLEMENTATION ET DEVOIR DES MAÎTRES



Suite à plusieurs incidents qui ont eu lieu depuis cet été dans la commune, il nous semblait indispensable de rappeler les devoirs et la réglementation en vigueur aux maîtres qui possèdent un chien.

Posséder un chien, c'est avant tout une histoire d'amour entre son animal et soi-même. Mais il ne faut pas en oublier les devoirs envers l'animal et envers les autres.

### Divagation

L'article 213-2 du code rural stipule qu'il est interdit de laisser un chien se balader tout seul, sans surveillance. La divagation d'un chien est une infraction passible d'amende, assortie d'une mise en fourrière de l'animal. Un chien en état de divagation est un chien qui :

- N'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de rappel
- Se trouve à plus de 100m de la personne qui en est responsable

### La propreté

L'article R632-1 du Code pénal punit d'une amende (22€) "...le fait de déposer, d'abandonner, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet des ordures, déchets, déjections, ...".

D'autres sanctions sont également possibles par arrêté municipal.

### Les morsures

Loi de 2010 : "Tout fait de morsure d'une personne par un chien doit être déclaré par son propriétaire, son détenteur ou tout professionnel en ayant connaissance à la mairie de résidence."

Après la déclaration, le chien mordeur est soumis à une évaluation comportementale par un vétérinaire. Elle est effectuée par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale.

### Prévenir la gendarmerie

Que vous ayez subi un incident ou en êtes témoins, il ne faut jamais hésiter à contacter la gendarmerie pour le signaler.

Tout propriétaire d'un animal est responsable du dommage que cet animal peut occasionner et cette responsabilité est à la fois **civile et pénale**.

Source :

Sources : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

<https://agriculture.gouv.fr/les-chiens-de-categorie-1-et-2-dits-chiens-dangereux>

Code civil : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte\\_lc/LEGITEXT000006070721](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006070721)

Code pénal : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte\\_lc/LEGITEXT000006070719/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006070719/)

## LA FERMETURE DE LA RAFFINERIE DE GRANDPUITS

### Pourquoi ?

« La décision d'arrêter le raffinage à Grandpuits fait suite à un audit mené sur le pipeline d'Ile-de-France (PLIF) - le reliant au port maritime du Havre et permettant l'approvisionnement en brut de la raffinerie. Des fuites survenues en 2014 et 2019 ont conduit à réduire la pression maximale d'utilisation du PLIF et à limiter le fonctionnement de la raffinerie à 70% de sa capacité, menaçant ainsi sa pérennité.

Le remplacement du PLIF "est la seule solution pour revenir à un fonctionnement normal de la raffinerie, mais nécessiterait un investissement de près de 600 millions d'euros", a expliqué Total.

### Quel devenir ?

"Pour cette raison, compte tenu des orientations en termes de transition énergétique retenues par la France à l'horizon 2040, Total fait le choix d'arrêter le raffinage de pétrole et d'engager une transformation industrielle du site grâce à un programme d'investissement majeur."

A l'horizon 2024, la plate-forme de Grandpuits accueillera des activités de production de biocarburants, majoritairement destinés au secteur aérien, ainsi que de production de bioplastique, de recyclage de plastiques et d'exploitation de deux centrales solaires photovoltaïques.

La future usine de biocarburants de Grandpuits, majoritairement destinés au secteur aérien et dont la mise en service est prévue en 2024, aura une capacité de traitement de 400.000 tonnes par an.

Elle sera alimentée majoritairement par des graisses animales en provenance d'Europe et des huiles de cuisson usagées qui seront complétées par des huiles végétales de type colza, à l'exception de l'huile de palme.

En parallèle, le raffinage du pétrole brut à Grandpuits s'arrêtera au premier trimestre 2021 et le stockage de produits pétroliers fin 2023, "sans aucune incidence sur le bon fonctionnement" des stations-service et des aéroports d'Ile-de-France qui seront approvisionnés par les raffineries de Donges (Loire-Atlantique) et de celle de Normandie. »

Les modalités du plan de sauvegarde de l'emploi seront présentées le 26 janvier 2021 lors d'un comité social et économique (CSE).

Ces informations sont tirées d'articles de presse :

<https://www.usinenouvelle.com/article/total-arret-du-raffinage-et-projet-de-reconversion-a-grandpuits.N1008624>

<https://www.leparisien.fr/economie/total-arrete-le-raffinage-a-grandpuits-22-09-2020-8389377.php>

Source : <https://www.usinenouvelle.com/article/la-raffinerie-de-grandpuits-va-t-elle-etre-reconvertie-les-syndicats-de-total-s-inquietent.N993819>



Unique raffinerie d'Ile de France, le site Total de Grandpuits emploie environ 400 personnes.

© Salgues Jean-Louis

## DES JOUETS PAR CENTAINES !

Vous trouverez ci-dessous le message de Christian Poteau, Président de notre intercommunalité : la CCBRC.

Mesdames, Messieurs,

L'opération « Noël, tous ensemble », notre grande collecte de jouets au niveau intercommunal, a été un grand succès. Malgré des délais très courts pour mener ce projet, l'ensemble des communes y a pris part et au final ce sont près de 40m3 de jouets qui ont pu être récoltés puis récupérés par les Restos du Cœur et les épiceries solidaires du territoire.

La réactivité et l'investissement de chacun ont été essentiels à cette réussite et c'est pourquoi je tenais à tous vous remercier très chaleureusement pour votre implication sans faille. Cette nouvelle action démontre, une fois encore, tout le dynamisme de notre Communauté de Communes et que celle-ci reste un formidable outil pour nous rassembler et mener de belles actions collectives à destination de tous nos administrés.

Bien à vous,

**Christian POTEAU**

Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux  
77820 Le Châtelet-en-Brie

**La Municipalité s'associe à ce message pour remercier tous les habitants de notre village qui ont participé à cette formidable moisson de jouets au bénéfice des plus démunis.**

**Noël tous ensemble**

**★ Collecte de jouets solidaire ★**  
**Les samedis 21, 28 nov. et 5 déc.**

*Déposez vos jouets en bon état, complets  
et nettoyés en mairie de Bombon  
de 8h à 12h*

**★ Tous les jouets récoltés seront confiés  
aux associations caritatives partenaires ★**

[www.briedesrivieresetchateaux.fr](http://www.briedesrivieresetchateaux.fr)

**BRIE DES RIVIÈRES  
ET CHÂTEAUX**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



## LE RETOUR DES COMMERCES A BOMBON

### Notre boulangerie (suite) :

Comme indiqué dans le dernier numéro de notre bulletin communal préféré, nous voyons le bout du tunnel pour l'ouverture de notre boulangerie. Les réunions s'enchaînent avec les différents prestataires (électriciens, Enedis) pour définir précisément les travaux nécessaires à l'installation du four électrique. Nos boulangers sont dans l'attente des derniers devis pour boucler leur budget prévisionnel et ainsi contracter un emprunt bancaire suffisant. La chambre des métiers de Melun suit ce dossier afin de faciliter les démarches et appuyer les demandes de nos deux boulangers. Les travaux diligentés par Enedis conditionneront la date d'ouverture de la boulangerie et devraient commencer fin janvier. Encore quelques semaines de patience. Nous annoncerons dans ce bulletin une date d'ouverture dès que le planning précis d'Enedis sera connu.

Une chose est certaine, les boulangers attendent avec autant d'impatience que nous cette ouverture.

### Le renouveau de l'ex"Picardy"

Cet été vous avez été invités à exprimer vos souhaits concernant les services et commerces de notre village.

Nous vous remercions d'avoir été si nombreux(ses) à participer car cela a permis d'orienter la réflexion d'un projet en cours pour un retour de nos commerces fermés depuis trop longtemps.

En effet, monsieur et madame Lagrue propriétaires du « Picardy », ont trouvé un acquéreur pour leur établissement parmi les Bombonnais qui porte le projet de réouverture du café, tabac et restaurant, auxquels viendra s'ajouter une épicerie. Ainsi, en un seul lieu vous pourrez trouver les services que vous avez majoritairement exprimés comme essentiels.

L'équipe municipale accorde beaucoup d'importance à ce projet car il est indispensable au maintien de la vie active de notre village. La boulangerie devrait ouvrir ses portes dès janvier et le reste des commerces au printemps.

### ***Nous vous proposons de découvrir plus en détails ce projet avec Nicolas LAUNAY qui est le repreneur.***

*Après 20 ans d'activité en tant que salarié dans un grand groupe de transport et à la veille de la quarantaine, j'ai décidé de changer de vie.*

*Est-ce parce que j'ai passé mon enfance dans la boulangerie de mes parents ou bien parce qu'une de mes grand-mères était épicière ? Peut-être...*

*Mais c'est surtout parce que je déplore la disparition de nos commerces et les discussions à ce sujet ont montré qu'ils manquaient.*

*Les commerces sont le signe du dynamisme pour un village, ils sont des lieux de rencontres et d'échanges pour les habitants. Mais ils sont aussi un argument de poids pour attirer de nouvelles familles, dont les enfants iront à l'école, puis participeront aux activités des associations. Bref l'idée d'un cercle vertueux pour notre village.*



Après cette année 2020 très mouvementée, nos comportements et cadres de vie ont évolué. Ces services de proximité de retour dans notre village répondront à ce nouveau contexte. Nous espérons donc que chacun-e d'entre vous profitera de ces commerces et participera à leur activité pour les garder longtemps.

*C'est avec cette philosophie que nous préparons une ouverture début avril. D'abord le Café/Tabac ouvrira ses portes dans une ambiance revue pour qu'il devienne le lieu de rencontre de tous les Bombonnais-ses. Puis si la situation sanitaire le permet nous relancerons la restauration, toujours traditionnelle et à base de produits frais, complétée certains jours par des pizzas faites maison.*

*Enfin, l'épicerie vous accueillera pour y trouver tous les produits de la vie courante, ainsi qu'une gamme de produits frais issus de productions locales.*

*La vente de produits en circuit-court, ainsi que les produits en vrac répondent à une volonté de consommer de manière responsable. C'est ainsi que nous présenterons notre enseigne.*



# PROJETS COMMUNAUX

Puis pour répondre au mieux aux attentes des habitant-es de notre village, nous souhaitons proposer un site de commande pour un retrait sur place ou encore en livraison à domicile. Un service de relais colis sera également proposé.



## Paniers Fruits et Légumes

Meilleures ventes



Salade  
€1,20

- 1 +

AJOUTER AU PANIER



Navets - 500g  
€1,55

- 1 +

AJOUTER AU PANIER



Poireaux - 500g  
€1,50

- 1 +

AJOUTER AU PANIER



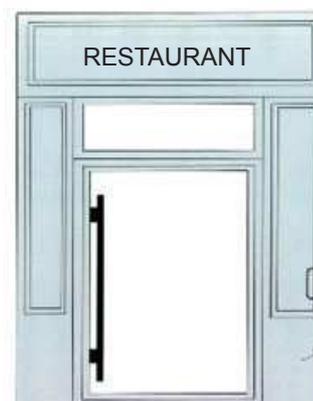
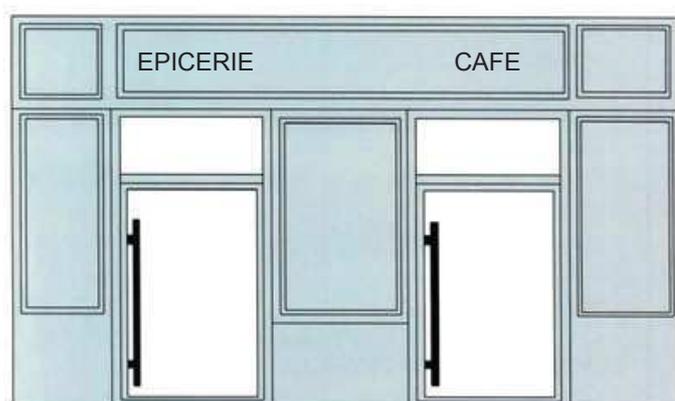
Pomme Jonagold 1kg  
€2,70

- 1 +

AJOUTER AU PANIER

De nombreux travaux de mise aux normes et de transformation seront nécessaires et demanderont encore un peu de patience de votre part avant de pouvoir en profiter.

## Projet de devanture



En attendant, nous vous proposons de prendre part à l'aventure en participant au choix du nom qui sera celui du futur restaurant.

Pour cela vous trouverez ci-après un bulletin à remplir et à déposer en mairie ou à renvoyer par mail : [mairie.bombon@wanadoo.fr](mailto:mairie.bombon@wanadoo.fr) avant le 31/01/2021.

## BULLETIN DE PARTICIPATION

Pour nous aider à trouver le nom du futur restaurant de Bombon, nous vous proposons quelques suggestions. Merci de voter par ordre de préférence et/ou nous faire part de votre idée :

	Mon choix 1	Mon choix 2	Mon choix 3	Je n'aime pas !
« Le Bombonnais »				
« Le Resto du coin »				
« Au QG du Maréchal »				
Votre idée				

## IMPLANTATION D'UN PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX : IL EST LA !

Nous vous en avons parlé dans la dernière édition de l'écho bombonnais, le projet s'est poursuivi et a abouti. Une fois toutes les interrogations remontées par le conseil municipal, traitées et son aval donné, les différentes interventions ont été planifiées et c'est **jeudi 17 décembre** dès 8 h du matin que Centaure Systems a procédé à l'installation du panneau devant la mairie.



Cet emplacement a été choisi car il a l'avantage de se trouver sur la route principale du village, à proximité de la mairie et proche des commerces (pour lesquels nous travaillons à la réouverture).



Nous ne maîtrisons pas encore complètement le pilotage du panneau, mais on y travaille et nous espérons bien que ce nouveau moyen d'information va permettre à la population d'être mieux informée et plus rapidement.

Zoom sur le budget :

- Panneau : 10 000€
- Génie civil : ~ 3 500 €
- Raccordement électrique et réseau : 1 800 €

Etre informé même sans passer devant le panneau, c'est possible.

On n'arrêtera jamais le modernisme ! Comment faire pour profiter de cette fonctionnalité ?

## Application CentoLive

Retrouvez les informations de votre commune  
et

Recevez les notifications (alertes, messages importants, ...)

**DIRECTEMENT SUR VOTRE SMARTPHONE**

**MODE D'EMPLOI**

Téléchargez CentoLive à l'aide des Qrcodes ci-dessous  
(Ou mettez à jour votre application)

Mettez votre ville en favori

Autorisez la réception des notifications via les paramètres de votre téléphone



## LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENTS

Vous l'avez tous vu et pour certains entendu ! Le chantier d'enfouissement des câbles téléphoniques et électriques (réseau et éclairage public) de la rue grande ont commencé sérieusement le 7 décembre. Après avoir méticuleusement tracé au sol l'emplacement des tranchées, candélabres, coffrets, etc. les pelles mécaniques ont montré leur efficacité.

Ce chantier condamne la rue Grande depuis la rue de Forest jusqu'à la rue du Château tous les jours de la semaine de 8h à 17h. La circulation est rétablie dès 17h jusqu'au lendemain matin. Aucuns travaux pendant les week-end et les vacances scolaires de Noël et de février.



La réception du chantier est prévue fin mars, mais pour cela il faudra :

- finir le génie civil,
- poser les coffrets et armoires électriques,



Nous aurons pour le printemps une rue grande redevenue belle et dégagée de tous les câbles qui polluaient l'esthétique visuelle de notre village.

- passer les câbles (éclairage, réseau et téléphone) dans les fourreaux,
- poser les candélabres et les lanternes,
- raccorder tous les câbles,
- faire les réglages et essais.



## TRAVAUX EN COURS / AMÉNAGEMENTS

La pose du panneau d'information nécessitant des travaux de génie civil, la municipalité a profité de la venue de l'entreprise pour faire des travaux supplémentaires.

C'est ainsi, peut-être l'avez-vous constaté, que le pavage menant à la mairie a été refait dans sa partie basse pour éviter que les habitants ne se tordent les pieds, en même temps qu'ont été matérialisées les places sur le parking ainsi qu'une réservée à une personne handicapée.

Enfin, l'entreprise a repris totalement le terrain de boules, sol et bordures de bois. Nous espérons qu'aux beaux jours ce terrain soit l'occasion de belles rencontres et de belles compétitions.



Reprise du pavage devant la mairie



Travaux sur le pavage en cours



Reprise de la voie communale n°1 au niveau du pont Madame



Travaux impasse de Corneflûte



Rénovation du terrain de pétanque



Travaux impasse de Corneflûte

## PROJETS EN DEVENIR

### Remise en état du parcours de santé :

Après près de dix ans de mise en service le parcours de santé a besoin d'un peu de rafraîchissement. Il va falloir refaire quelques travaux sur les panneaux directionnels et certains agrès endommagés par le temps et le vandalisme.

Revoir la signalétique, repeindre les agrès, tous ces travaux pourront être fait lors d'une matinée citoyenne, un samedi du mois de Mars 2021. Nous serions aidés pour ces travaux par le service technique et les jeunes de l'ADAPEI.

Une date vous sera communiquée sur notre site, par un flyer et sur le nouveau panneau d'affichage.

### Sécurisation des entrées du village :

Suite à l'accident du 13 septembre dernier ayant eu lieu rue de Saint-Méry, le conseil municipal a entamé les démarches en vue de sécuriser les différentes rues du village.

Un premier rendez-vous a eu lieu avec les Services Techniques du département à la mi-octobre. Cette réunion avait pour but d'expliquer les raisons de notre démarche, les différentes subventions dont nous pouvions bénéficier mais surtout de prendre connaissance de ce que légalement nous pouvions mettre en place.

Les rues de Saint-Méry, de Bréau et la rue grande étant une départementale (D57), tout projet doit être validé par le département et donc répondre à des contraintes précises : emplacement et hauteurs des ralentisseurs notamment, sens de circulation, ...

A la mi-novembre, un second rendez-vous a eu lieu avec une entreprise de travaux publics afin d'obtenir une estimation des différentes approches de sécurisation possible.

Il a notamment été question des entrées du village : rue de Saint-Méry, rue de Bréau, croisement de la rue de Forest et de la rue de la Bonde. Ainsi que de la rue grande. Nous venons de recevoir le premier devis concernant ces travaux.

En fonction des coûts de chaque projet de sécurisation, nous déciderons des éléments à mettre en place.

Cependant, même avec un budget conséquent, que nous n'avons pas, et des ralentisseurs tous les 200 m, le premier élément de sécurité pour nos enfants reste **notre vigilance et le civisme de chacun.**

## LETTRE OUVERTE D'UN HABITANT

Lettre ouverte ...

Madame La MAIRE et son Conseil Municipal ,

A l'heure où nos jardins ont revêtu leur nudité d'hiver , les jardiniers ramassent les dernières feuilles , préparent le bois pour passer les frimas , et procèdent aux tailles des arbustes et haies végétales.

En effet , ces travaux d'hiver sont nécessaires pour favoriser la nature au printemps prochain et sécuriser parfois l'environnement.

1°) Les changements climatiques soudains , lors de tempêtes ou vents violents peuvent causer d'énormes dégâts : toitures endommagées , clôtures grillagées ou murées détériorées , voitures parfois à proximité hors d'usage , suite à la chute d'arbres .

*Il convient à chacun de nos citoyens de rester vigilants et de préserver notre environnement et celui de son voisinage .*

2°) C'est pourquoi, il serait judicieux de communiquer ou de rappeler certaines règles en la matière , applicables à notre village : en effet , les distances et hauteurs pour planter arbres et arbustes doivent être respectées , et peuvent varier d'une région à une autre .

L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété répondent à une réglementation précise.

D'une manière générale , les articles du CODE CIVIL 668 à 673 s'appliquent-ils à notre commune ?

S'il n'existe aucune règle particulière locale , le CODE CIVIL s'applique :

. Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres , la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.

. Lorsque la hauteur de plantation est supérieure à 2 mètres , la distance minimum à respecter en limite de la propriété voisine est de 2 mètres. La hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre .

**En résumé , selon les articles 671 et 672 du Code Civil :**

si les plantations font plus de 2 mètres de hauteur , elles doivent se situer à au moins 2 mètres de la limite séparative de deux propriétés ;

Pour les arbustes dont la hauteur est inférieure à 2 mètres , la distance minimale est de 0,50 M.

Malheureusement , certains propriétaires semblent oublier ces quelques règles et négliger l'entretien de ces haies végétales , dépassant parfois 5 mètres de hauteur , voir 25 m pour des sujets individuels , non trentenaires.

*Un encart dans L'ECHO BOMBONNAIS pourrait-il être insérer lors de sa prochaine édition ?*

L'anonymie de cette lettre n'est pas un défaut de responsabilité , mais un clin d'oeil afin de préserver la convivialité , la sécurité pour tous , et le respect de l'environnement et des citoyens.

MERCI pour votre attention.  
Respectueusement.



## ASSOCIATION PEP'S

### HALLOWEEN !

Malheureusement cette année, l'association des parents d'élèves PEP'S n'a pas pu organiser pour Halloween son défilé et sa boum déguisée !

Mais afin que les enfants puissent malgré tout célébrer cet événement, l'association PEP'S a lancé un concours photos !

Plusieurs thèmes leur ont été proposés :

- Le plus beau déguisement

- La plus belle citrouille décorée
- La meilleure recette d'halloween
- Et actualité oblige : le plus beau masque chirurgical décoré !

Ainsi qu'un jeu " Qui est Qui ? ", les enfants devant démasquer leurs maîtres ou maîtresses déguisés pour l'occasion !

Un grand merci aux membres de l'association PEP'S, aux enseignants de l'école et à tous les enfants qui ont participé !



Mercredi 9 décembre l'association PEP'S a organisé une chasse au trésor pour les enfants de maternelle qui s'est déroulée au sein de l'aire de jeux de Bombon.

Les chocolats de Noël avaient disparu !

Les enfants sont donc partis à la recherche d'indices et ont relevé avec succès les défis proposés par la Mère Noël, le Père Fouettard, la Reine des Neiges et la garde des rennes.



Après chaque jeu, une pièce de puzzle leur était remise, leur permettant de reconstituer un coffre. En bas de cette image un code secret... qui s'est révélé être le code du cadenas du coffre au trésor ! Rempli de pères Noël en chocolat !

Une nouvelle farce des lutins Coquinou et Fripouille ! Ces petits gourmands s'étaient échappés dans la nuit et avaient dérobé les chocolats !

Bravo à tous les enfants qui ont mené avec plaisir cette enquête ! Pour se réchauffer, un chocolat chaud et des chouquettes leur ont été proposés.

Un grand merci aux parents ainsi qu'aux instituteurs et aux ATSEM qui nous ont aidés à organiser cet événement et à encadrer les enfants.



## AMAP Les Paniers de l'Ancœur

### Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Avec l'AMAP Les Paniers de l'Ancœur, vous allez découvrir la saveur des produits bio et locaux à des prix des plus abordables ! Vous aurez :

- ✧ des **légumes** (cultivés à Milly-la-Forêt ; livraison toutes les semaines)
- ✧ de la **tomme de vache, des yaourts aux fruits et nature, de la belle et bonne crème fraîche**,... (vaches élevées à Pécy et produits transformés sur place ; livraison toutes les deux semaines)
- ✧ des **poulets** et des **œufs** (élevage à Milly-la-Forêt ; livraison une fois par mois)
- ✧ des magnifiques **fromages au lait brebis** (élevés en pleine forêt de Fontainebleau ; livraison toutes les semaines de mars à début septembre)
- ✧ de la **viande d'agneau** (élevé aussi en forêt de Fontainebleau ; conditionnement en caissette d'un demi agneau découpé et morceaux emballés sous vides que l'on peut congeler)
- ✧ de la **viande de bœuf, de veau et de porc** (élevage en Bretagne ; deux livraisons par an, différents types de colis (estival, classique, cuisson lente, steaks hachés,...), viande emballée sous vide que l'on peut congeler)



Ainsi, malgré les confinements, les contraintes sanitaires et administratives, les Amapiens de notre AMAP ont continué à bénéficier de tous ces bons produits bio.

**Vous souhaitez nous rejoindre ? Rien de plus facile !**

**Une adresse mél : [lespaniersancoeur@gmail.com](mailto:lespaniersancoeur@gmail.com)**

**Vous pouvez également consulter notre site (en construction) : <https://lespaniersdelancoeur.blogspot.com>**

*Le principe d'une AMAP est que tous les adhérents soutiennent un ou plusieurs producteurs, en achetant par avance (paiement possible en plusieurs fois) tout ou partie de sa récolte. On parle alors pour l'amapien d'achat de « part de récolte ». Cette part de récolte, notamment pour les légumes, est équilibrée pour assurer les besoins d'une famille d'environ 4 personnes. Il est possible également de s'organiser avec un-e autre amapien-ne pour partager cette part de récolte. On a ainsi une demi-part.*

*Pour les autres produits (laitages, viandes, œufs...), l'amapien décide de la quantité de produit qu'il désire.*

Transhumance en forêt de Fontainebleau



Le bon fonctionnement de notre association repose sur un engagement de chacun à participer à la vie de l'association en toute convivialité (distributions, coup de main donné sur l'exploitation, échanges de recettes, transhumance,) et sur le lien entre adhérents et producteurs.



### Une belle rencontre entre Bombonnais et maraîchers motivés

*En 2008, un groupe de Bombonnais s'est mobilisé autour du projet de création d'une AMAP dans notre village de Bombon.*

*En 2009, l'association AMAP Ile-de-France présente deux jeunes maraîchers en « couveuse » à la Ferme de Toussacq (à proximité de Villenauxe-la-Petite 77). Alice et Jérôme ont eu un coup de cœur pour notre village et ont accepté de s'associer à notre AMAP. Le 15 mai 2009, les premières parts de récolte de légumes étaient livrées à Bombon.*

*Depuis quelques années, c'est Thomas Roche qui est notre maraîcher et qui assure la production pour fournir, chaque semaine, 42 « parts de récolte » de légumes bio cultivés à Milly-la-Forêt.*

*Au fil des années, d'autres producteurs nous ont rejoints...*

## FOYER RURAL DE BOMBON

Comme toutes les associations, nous avons passé une année bien chaotique et bien perturbée. Toutes les activités et manifestations ont subi un arrêt total au printemps, puis ont repris pour seulement 2 semaines à la rentrée.

Malgré tout, nous essayons de garder le lien avec les habitants et les adhérents. Nos professeurs, Florence, Brigitte et Jean-Philippe ont mis en œuvre des cours à distance (par Internet) de pilates, gym, yoga et chorale.

Et il nous a fallu renoncer aux manifestations prévues : le vide-grenier, la randonnée avec soirée festive, la fête de la science, le marché de Noël, le concours culinaire...

Nous avons encore espoir de pouvoir organiser le **café chantant le 17 janvier**.

Et c'est avec plein d'enthousiasme qu'avec l'association PEP'S (Parents d'Élèves), nous proposons de vous retrouver, enfants, parents, grands-parents, tous les Bombonnais, pour une **fête de carnaval au mois de février** ! Au programme, sont prévus : défilé costumé avec batucada suivi d'une promenade dans le village avec des conteurs qui raviront petits et grands et, pour finir, nous partagerons le pot de l'amitié avec vin chaud, chocolat, gâteaux...

Pour éviter les vilains virus, tout se déroulera en extérieur ! Nous espérons que le temps sera clément et que la situation sanitaire ne nous empêchera pas, par de nouvelles mesures de restriction, de faire cette petite fête tous ensemble.

Pour suivre notre actualité, n'hésitez pas à consulter **notre site Internet** : <https://fr-bombon.org> et **notre page Facebook** : **Foyer rural de Bombon**. Pour nous écrire, c'est : [fr.bombon@orange.fr](mailto:fr.bombon@orange.fr). Toutes les photos de nos activités sont consultables sur le site : [www.ipernity.com/frb](http://www.ipernity.com/frb).

Le Foyer Rural formule le vœu que 2021 retrouve une ambiance dynamique, festive, culturelle et qu'il reste solidaire !



## LA MAGIE DE NOËL POUR NOS AINÉS



Comme chaque année, la période de Noël est importante pour nos aînés à la Résidence du Château de Montjay.

Cette année, nos équipes ont pris d'avantage plaisir à embellir la Résidence afin d'apporter un peu de magie dans un contexte sanitaire compliqué. Un parfum de Noël se repand dans la résidence et l'ambiance chaleureuse, réconfortante des fêtes a fait son apparition.

L'actualité de ces derniers mois a fait ressortir l'importance du lien social, nous mettons tout en œuvre pour être présents et à l'écoute de chacun de nos résidents.

Notre traditionnelle fête de fin d'année fut complètement repensée afin de répondre aux mesures imposées par cette situation exceptionnelle.

Elle s'est déroulée durant une semaine, baptisée « la semaine de Noël ».

Chaque après-midi, nous avons réalisé notre meilleure recette de cuisine afin que la magie opère, nos aînés ont profité d'un goûter de Noël avec ses douceurs sucrées, accompagné d'activités tel que la lecture de contes de Noël, le tout saupoudré de zeste de musique. Ainsi nous avons profité de moments de convivialité et de partage.

L'équipe de la Résidence du Château de Montjay vous souhaite de Bonnes Fêtes.



## UNE CENTENAIRE A BOMBON

Le 30 octobre dernier, en tant que maire, j'ai eu l'honneur et le plaisir de rendre visite à la centenaire de Bombon, NOTRE centenaire, Madame Solange Charreire à l'EHPAD « Le parc fleuri » à Mormant.

Nous sommes allées avec sa fille, Madame Gillot, lui offrir un bouquet de fleurs pour lui montrer combien, par ce geste, la municipalité et tous les habitants de Bombon étaient fiers de lui rendre hommage.

Permettez-moi de m'adresser à vous directement Madame Charreire, comme nous aurions voulu le faire dans notre mairie si la covid n'avait pas rompu les traditions.



1920, un siècle !  
Personne ne peut vraiment mesurer tout ce temps passé, seulement vous, Madame, qui l'avez vécu... L'histoire de ce dernier XX<sup>e</sup> siècle est la vôtre, vous l'avez vécue dans ses tragédies et ses bonheurs, et votre histoire s'y est inscrite aussi.

Vous êtes née le 1<sup>er</sup> août 1920 à

Bombon où vous avez vécu vos 13 premières années. Vous partez ensuite à Paris pour travailler : l'époque n'était pas facile pour les familles modestes et les enfants devaient travailler très tôt.



Vous vous mariez en pleine Seconde Guerre mondiale, en 1942, et vous vous installez dans la région parisienne. En 1946 naît votre petite fille : Marie-France. De longues années de travail et vous voilà de retour à Bombon à la fin des années 1970. C'est là qu'avec votre époux, vous avez passé votre retraite à coudre, tricoter, cuisiner, jardiner... et aussi à vous occuper de vos deux petites filles, puis de vos deux arrière-petits-fils.

Vous avez vécu 65 ans avec votre époux qui vous quitte en 2007. Difficile de se retrouver seule après une telle vie à deux !

Par ces temps de covid, nous n'avons pas pu lever de verre à votre santé mais sachez que les habitants de Bombon et la municipalité vous félicitent et souhaitent vous retrouver en 2021 avec une petite année de plus !

## DECES DE VALÉRY GISCARD D'ESTAING

Valérie Giscard d'Estaing est mort le 2 décembre dernier à l'âge de 94 ans.

Le mercredi 9 décembre, les drapeaux des édifices publics ont été mis en berne, retenus par un ruban noir, le temps de cette journée de deuil national.

A Bombon, les choses ne se sont pas passées ainsi du fait de messages non parvenus aux responsables de cette mise en berne.

Nous en sommes désolés et tentons ici de compenser ce dysfonctionnement informatique par ce court article.



Polytechnicien, énarque, Valéry Giscard d'Estaing devint un haut fonctionnaire de talent, dévoué à l'administration de son pays. Ministre pendant 12 ans, sous les présidences de Charles de Gaulle et de Georges Pompidou, il contribua à assainir les finances publiques et à développer l'économie de la France durant les Trente Glorieuses\*.

Elu président de la République en 1974 à 48 ans, il fut à ce moment, le plus jeune président de la Vème République. Il devint ainsi, dans une France qui, à ce moment, enterre les Trente-Glorieuses, le premier non-gaulliste à s'emparer de l'Élysée.

Son septennat s'orienta vers des réformes progressistes. Il permit aux jeunes de voter dès leurs 18 ans, aux femmes d'interrompre une grossesse non désirée en toute légalité, aux couples de divorcer par consentement mutuel, aux personnes en situation de handicap d'obtenir de nouveaux droits.

Il donna une impulsion décisive à l'axe franco-allemand aux côtés du chancelier Helmut Schmidt et œuvra pour une Europe plus forte.

Il contribua à stabiliser la vie politique et économique internationale en fondant le G7.

Le 10 mai 1981, il échoue à se faire réélire face à François Mitterrand.

Cet économiste brillant et aussi homme de lettres auteur de plusieurs ouvrages, fut élu en 2003 à l'Académie française, dans le fauteuil de l'ancien président sénégalais Léopold Sédar Senghor.

\**Trente Glorieuses* : expression de l'économiste Jean Fourastié qui définit la période s'étendant de l'après-guerre jusqu'au choc pétrolier de 1973. Cette période correspond à une très forte croissance économique.

## LE TEMPS DE LA SEPARATION DES EGLISES ET DE L'ETAT A BOMBON

A Bombon, une seule église : l'Église catholique. Ni juifs, ni protestants, ni orthodoxes, ni bouddhistes, ni musulmans ; seulement un fort parti anti-clérical avec des représentants au Conseil municipal. Les lois scolaires de la décennie 1880 avaient accentué les clivages à Bombon entre d'une part le parti catholique soutenu par la noblesse propriétaire des châteaux de Montjay, Bombon, Bréau et d'autre part le parti républicain militant pour une école unique, obligatoire, gratuite, non-confessionnelle avec des maîtres laïques diplômés de l'École normale d'instituteurs et d'institutrices.

Ce clivage se révélait aussi par l'existence de deux écoles : d'une part l'école laïque pour les garçons de 6 à 13 ans financée conjointement par la commune et les parents et d'autre part l'école des sœurs pour les filles, entretenue gratuitement par le vicomte Chabenat de Bonneuil, propriétaire du château de Montjay.

Le conseil municipal de Bombon fait l'aveu de cette situation en décembre 1888 devant le Préfet, et déclare que les Bombonnais ne s'en plaignent pas. La loi Combes de 1903 va permettre le remplacement de l'école des sœurs qui conduisaient deux classes pour filles de 6-13 ans et une école enfantine par la création d'une école laïque de filles.

### L'année 1903 à Bombon : une année particulière

L'école laïque de filles vient enfin d'être inaugurée et par conséquent les sœurs n'y enseignent plus et sont remplacées par des institutrices.

À partir de la loi de mars 1882 incitant à créer des écoles laïques dans chaque commune de plus de 500 habitants, la commune de Bombon avait connu une période relativement calme. C'était le cas avec le curé Raimbault et même avec son prédécesseur, un jeune curé, le père Alfred Bonno. Tout comme avec le curé Raimbault aucun affrontement même symbolique ne se produisit avec les républicains.

La laïcité à Bombon se traduisait pour les anti-cléricaux par la possibilité pour leurs enfants de pouvoir étudier dans des salles de classe en dehors de la tutelle des moines et des prêtres. Ils voulaient aussi que le choix de l'instituteur ne soit plus la prérogative du curé de la paroisse comme ce fut la pratique à Bombon à chaque changement d'instituteur.

Les lois d'Émile Combes de mars 1903 et du 7 juillet 1904 aboutissent à interdire l'enseignement aux congrégations religieuses.

### La séparation à Bombon: Curé contre Maire

La loi de séparation portée par Aristide Briand et promulguée le 9 décembre 1905 venait dans un pays déjà agité par les lois d'Émile Combes qui mettaient fin au Concordat napoléonien, par lequel les prêtres, les évêques, les pasteurs et les rabbins étaient salariés de l'État. Elle prévoit aussi que les cathédrales, églises, temples et synagogues appartiendront à leurs utilisateurs traditionnels à la condition non négociable qu'ils se constituent en « association culturelle ».

Le vieux prêtre Henry Raimbault, homme de paix et de consensus vient de décéder et un jeune prêtre, Paul Denoyer, est nommé pour lui succéder à Bombon.

**Les maires de Bombon à l'époque de la Séparation :** à partir de 1888 la durée du mandat du maire de la commune est de quatre ans renouvelable et l'élection a lieu en mai. Cela commence plutôt bien. Louis Félix Angibault, rentier, est maire de Bombon et trouve un successeur au bout de 4 ans: Victor Céleste Bourdin, fermier, est élu le 15 mai 1892.

La situation politique nationale est encore calme, Bourdin est réélu en 1896, puis le 20 mai 1900 et le 15 mai 1904. Mais c'est au début de son dernier mandat que tout se dérègle, il démissionne du poste de maire de Bombon au bout d'un an seulement.

Léon Arsène Barré, bourrelier le remplace, il est élu maire le 16 juillet 1905. Mais il jette l'éponge après moins de 5 mois d'exercice de son mandat.

Octave Victor Taboulet est élu le 3 décembre 1905, Il reste maire 18 jours puis démissionne. Les motifs de ces démissions successives ne sont pas mentionnées dans les comptes rendus du conseil municipal, mais il est certain que les pressions inspirées par le nouveau curé Paul Denoyer rendent la situation du maire républicain intenable.

C'est alors qu'un homme courageux qui ambitionne de défendre la loi sur la séparation des Églises et de l'État à Bombon accepte de devenir son maire à la veille de Noël 1905, juste après la promulgation de la loi. Il s'agit du fils d'Étienne Pouligny, décédé à Bombon en janvier 1903. Léon Victor Pouligny, cultivateur comme son père, tiendra tête à l'Abbé Denoyer jusqu'au dernier jour de son mandat et l'élection de son successeur Léandre Yot le 17 mai 1908.

### Le conflit s'ouvre en décembre 1905 au son des cloches de l'église de Bombon.

L'abbé Denoyer passe à l'action : pour protester contre la loi républicaine qu'il qualifie de « *malheur des temps* » il avise de faire sonner le glas à vêpres, à laudes et à matines. Le maire Pouligny interdit une telle manifestation qui, plus encore qu'antigouvernementale, était attentatoire au repos des citoyens. L'abbé continua à faire sonner le glas.

Le maire signa un arrêté à l'intention des catholiques (conseil de fabrique) : « *Les intéressés ayant refusé de constituer les associations culturelles, toute sonnerie de cloche est interdite* » c'était une interprétation restrictive de la loi. Pouligny signa un nouvel arrêté rectificatif : « *les sonneries sont interdites à l'exception de celles pour mariages, baptêmes et décès à condition que le sonneur soit agréé.* » En revanche, sont autorisées les sonneries civiles pour appeler les enfants à l'école, indiquer l'heure de fermeture des débits de boissons, l'heure de la pause repas et celle de la reprise des travaux des champs. Le maire fait comprendre que le clocher n'est plus la propriété exclusive de la paroisse, mais qu'il appartient à la commune.

La tradition orale rapporte aussi que le maire Pouligny ferma à clé les trois serrures qui permettaient d'accéder au clocher ; que le curé Denoyer répliqua en faisant faire de nouvelles clés, ce qui lui permit de faire sonner le glas à nouveau. Le maire Pouligny aurait fait détacher et confisqué le battant de la cloche.

Curieusement un article du Journal La Croix de juillet 1909, soit plus d'un an après la fin du mandat de Victor Pouligny, indique que le Tribunal de Mormant (sans préciser la date du jugement) donne raison à l'Abbé Denoyer et condamne Victor Pouligny à rendre les clés du clocher. S'il ne s'exécute pas, le curé sera en droit de faire fabriquer les clés aux frais du contrevenant. Aucun autre journal n'en fait état et il apparaît que l'Abbé Denoyer n'a jamais fait de don au Journal La Croix, sinon une seule fois, 20 francs en janvier 1909...

**Le premier mariage sans prêtre célébré à Bombon :** tout juste deux mois après la promulgation de la Loi de séparation, le 8 février 1906, le maire Victor Pouligny célèbre le « *premier mariage purement civil à Bombon* », ce qui ne lassa pas d'irriter le curé Denoyer.

*Bombon – On nous écrit :*

*Mariage civil – Jeudi dernier, à la mairie de Bombon, a eu lieu le mariage de M. Eugène Taboulet, fils de l'honorable M. Victor Taboulet, conseiller municipal de ladite commune et président de la société de secours mutuels avec Mlle Fernande Legras, fille de M Legras, cantonnier à Bombon.*

*Notre nouveau maire, M. Pouligny, sincère démocrate, présidait pour la première fois, une cérémonie de mariage purement civil.*

*Et cette cérémonie fut belle parce qu'elle consacrait l'union de deux coeurs et parce qu'elle était un acte de libération des consciences.*

*Cependant si elle réjouit les hommes intelligents, elle eut le don d'exciter les récriminations des esprits arriérés qui ne manquèrent pas de faire entendre leurs doléances et leurs tristesses. Qu'importe ! Ce ne sont pas les paroles plus ou moins bienveillantes qui empêchent de vivre.*

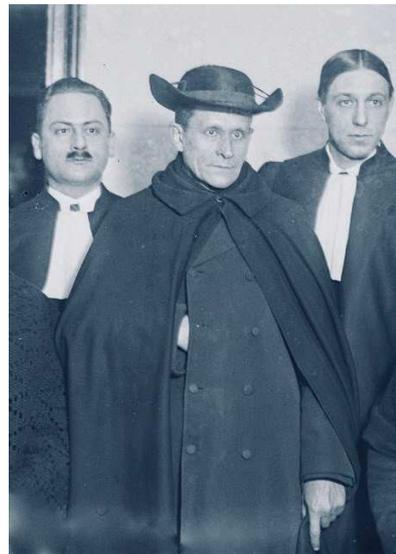
*Dans un moment aussi grave et solennel, honneur à vous d'avoir été loyaux, francs avec vous-mêmes, honneur à vous d'avoir obéi à votre conscience et d'avoir éloigné de vous le mensonge. Ainsi, l'acte que vous avez accompli vous honore et vous grandit. Vous avez compris que pour s'aimer et s'estimer mutuellement point n'était besoin de dogme, de prêtre, de religion. Vous avez refusé ces gestes que ponctuent des mots latins que vous ne comprenez pas. Vos claires consciences n'ont voulu dans ce jour solennel que la clarté autour de vous, comme dans vos coeurs. Vous avez compris que vos sentiments étaient au-dessus des formalités inutiles et menteuses, ( ...) Vous avez compris que pour fonder cette oeuvre admirable et touchante entre toutes qu'est une famille, vous n'aviez pas besoin de l'intrusion d'un étranger à qui sa religion commande de mépriser l'amour et de fuir le mariage...."*



*Premier marié sans prêtre à Bombon : Eugène Victor TABOULET'*

## **Le curé Denoyer mis en demeure de quitter le presbytère :**

Le maire Victor Pouligny s'intéressa aussi au presbytère offert à la commune par testament du 1<sup>er</sup> juillet 1813 par le Comte Geoffroy de Montjay (ancien maire). Il contesta son occupation par le curé Paul Denoyer. Pour le maire cette maison appartenait à la commune puisque l'abbé Denoyer n'avait pas constitué d'association culturelle lui permettant d'en conserver l'usage. Le maire avait arrêté que Paul Denoyer devait laisser libre cette maison avant le 5 mai 1907. Il y eut donc procès devant le juge des référés de Melun le 3 mai 1907 qui retint l'argumentation de Pouligny, mais ordonna le maintien de l'abbé dans la maison presbytérale en attendant que la plainte soit jugée au fond.



*L'Abbé Paul Denoyer entre ses avocats Jacques Mourier et Maurice Garçon au tribunal de Melun. (Photo Rol)*

## **L'arrêt des hostilités :**

Il semble que les intimidations respectives entre Maire et Curé se calmèrent car ils en restèrent là.

Une loi d'apaisement du 2 janvier 1907, prévoit que les communes peuvent laisser les églises et presbytères à disposition des paroisses catholiques sans création d'association culturelle. La propriété des églises et presbytères catholiques restait aux collectivités locales qui étaient chargées de leur entretien et des réparations aux frais de tous les contribuables.

Il n'y eut pas de procès au fond après le jugement du tribunal des référés de Melun. Paul Denoyer resta dans le presbytère de la commune.

On l'y retrouvera bien plus tard dans d'autres aventures, notamment avec le Maréchal Foch en 1918 et avec les Flagellants de Notre-Dame des pleurs en 1923.

## **Bibliographie :**

- Archives de Seine et Marne – monographies communales de Bombon et Bréau – 1888
- Journal Officiel de la République française – Lois scolaires et laïques 3<sup>e</sup> République.
- Jugement du tribunal des référés de Melun – 3 mai 1907 - Dalloz
- Archives privées – Premier mariage purement civil à Bombon – 6 février 1906
- Bombon, village briard – J&H Clayette - 1987
- Journal La Croix – numéros des années 1901, 1902, 1907, 1909.

## Le 9 décembre c'était la journée de la laïcité

A cette occasion, nous vous proposons un petit quizz !



Saurez-vous répondre à ces questions sur la laïcité ?

1. De quand date la loi sur la laïcité en France ? 1801 1905 2004
2. Toutes les démocraties sont des Etats laïcs : vrai - faux
3. Les signes religieux sont interdits dans l'espace public : vrai - faux
4. La laïcité garantit la liberté de croyance religieuse : vrai - faux
5. La laïcité interdit le prosélytisme : vrai - faux
6. La laïcité permet d'installer un sapin de Noël dans un lieu public : vrai - faux
7. Au nom de la liberté de religion, le blasphème est interdit : vrai - faux
8. Les associations culturelles servent à financer le clergé et les édifices religieux de chaque culte : vrai - faux



### REPONSES

1. La loi sur la laïcité date de **1905**. Elle ne s'applique pas à l'Alsace ni au nord de la Lorraine alors territoires allemands suite à la défaite de 1870.

En **1801** correspond au concordat signé entre Napoléon Bonaparte et le Pape Pie VII : il reconnaît le catholicisme comme religion de la majorité des Français.

En **2004** est votée la loi qui interdit dans les écoles, collèges et lycées publics, le « port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse ». En revanche, les signes « discrets » d'appartenance religieuse restent possibles. Cette loi ne s'applique pas à l'université.

2. Faux. Toutes les démocraties n'organisent pas de la même façon la place des religions dans l'État et la société. La laïcité française est un cadre politique et juridique spécifique, parmi d'autres.

Par exemple, au Royaume-Uni, les libertés fondamentales (liberté de conscience, de culte et d'expression) et l'égalité (entre les personnes) sont garanties. Mais il n'y a pas de séparation de l'État et des Églises : la Reine d'Angleterre est la chef de l'Église anglicane, une famille du christianisme. Les représentants de l'État ne sont pas tenus à la neutralité en matière de convictions religieuses comme aux Etats Unis d'ailleurs.

3. Faux. La loi n'interdit pas le port de signes religieux pour les citoyens, elle ne suppose pas la neutralité des usagers dans l'espace public. En revanche, elle suppose la neutralité de l'espace public. Ainsi la mairie, l'école ou tout bâtiment public ont interdiction d'apposer un signe religieux, tout comme les personnes qui exercent une mission de service

public ont une obligation de neutralité. Cela découle du principe de séparation des Eglises et de l'Etat.

4. Vrai. La laïcité garantit la liberté de conscience, le droit de croire ou de ne pas croire. Elle garantit aussi la liberté d'exercer son culte, quel qu'il soit.
5. Faux. Le prosélytisme est un comportement qui vise à susciter l'adhésion d'autrui à sa propre croyance. Il est autorisé dans la mesure où il ne trouble pas l'ordre public et où aucune pression n'est exercée. En effet, ce qui est interdit c'est le prosélytisme abusif (contraignant). Dans le cadre de l'école publique cependant, tout prosélytisme est interdit.
6. Vrai. Le sapin de Noël n'est pas un signe religieux. A l'origine il s'agit d'une tradition païenne, antérieure au christianisme.
7. Faux. Dans notre République laïque, le concept même de « blasphème » n'existe pas. Personne ne peut être sanctionné pour avoir critiqué une religion ou outragé une divinité. Chacun peut donc exprimer son avis librement. Par contre, il n'est pas autorisé d'injurier les personnes ou d'inciter à la haine religieuse.
8. Vrai. Cependant l'Etat finance les salaires des aumôniers militaires, aumôniers des prisons, aumôniers des hôpitaux car comme ni les militaires, ni les prisonniers, ni les malades ne peuvent se déplacer pour fréquenter leurs cultes respectifs, c'est l'Etat qui fait déplacer les aumôniers dans les enceintes où ceux qu'ils visitent sont confinés. L'Etat aide aussi les cultes par des déductions fiscales pour ceux qui font des dons aux associations culturelles (denier du culte, offrandes nominatives, offrandes lors de cérémonies, ...). Ce qui permet à l'État de contrôler la provenance des fonds.

## MAIRIE :

48, rue Grande – Tél. : 01 64 38 72 98  
 E-mail : [mairie.Bombon@wanadoo.fr](mailto:mairie.Bombon@wanadoo.fr)  
 Site Web : <https://mairie-Bombon.com>

N'hésitez pas à consulter le site, à faire des commentaires, des suggestions, ou donner des idées d'amélioration.

La mairie est ouverte aux horaires habituels depuis le 2 juin, à savoir :

- Lundi, jeudi et vendredi : 10 h 30 à 12 h
- Mardi : 17 h à 18 h 30
- Samedi : 9 h à 12 h

Pour un rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter (possible le samedi également).

**Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire lorsque vous vous rendez au secrétariat de la mairie.**

## Horaires DÉCHETTERIE DE MORMANT A COMPTER DU LUNDI 4 JANVIER 2021

ZA - Rue des Frères Lumière  
 77 720 Mormant

### Horaires :

Lundi : 14 h - 17 h  
 Mardi : 9 h - 12 h 30 et 14 h - 17 h  
 Mercredi : 9 h - 12 h 30 et 14 h - 17 h  
 Jeudi : Fermé  
 Vendredi : 9 h - 12 h 30 et 14 h - 17 h  
 Samedi : 8 h 30 - 12 h 30 et 14 h - 17 h  
 Dimanche : Fermé

Toutes les déchetteries sont fermées les jours fériés, les dimanches et lundis de Pâques et Pentecôte compris.

Pour le renouvellement des cartes, rendez-vous en déchetterie ou au siège du SMETOM-GEEODE avec votre ancienne carte.

Pour toute inscription (déménagement, perte de la carte), munissez-vous de votre justificatif de domicile et de votre pièce d'identité.

Horaires d'ouverture du siège du SMETOM-GEEODE du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, de 13 h à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h.

Fermé les samedis des mois de Juillet et Août

## ANNUAIRE DES ENTREPRISES, ARTISANS ET COMMERÇANTS

Vous trouverez ci-dessous, un annuaire des entreprises, artisans, commerçants présents sur le village. Cet annuaire n'est pas exhaustif, les entreprises qui n'y sont pas et qui souhaitent y apparaître dans les prochaines éditions, peuvent en faire la demande auprès de la mairie.



**Infirmière libérale : Sylvie Lenfant**

01 64 38 71 26 - 06 84 84 84 77 - [sylvie.lenfant@hotmail.fr](mailto:sylvie.lenfant@hotmail.fr)



**Objets personnalisés pour petits et grands : LOULOU ET CHOUPINETTE**

<https://www.loulouetchoupinette.com/> - [contact@loulouetchoupinette.com](mailto:contact@loulouetchoupinette.com)



**Taxi : TAXI Victor** - <https://www.chauffeur-victor77.fr/> - 06 63 40 88 09

[contact@taxivictor77.fr](mailto:contact@taxivictor77.fr)



**Coutellerie, travail du cuir : COUTEL CORVUS**

Facebook : [coutel corvus](https://www.facebook.com/coutelcorvus)

06 69 42 88 38 - [coutelcorvus@gmail.com](mailto:coutelcorvus@gmail.com)